

PROGRAMME DE FORMATION PERMIS A1 / A2

OBJECTIFS	<ul style="list-style-type: none"> • Être capable en toute sécurité, de conduire et manœuvrer une motocyclette (maximum 125 cm pour la catégorie A1) • Obtenir la catégorie A1/A2 du permis de conduire
PUBLIC CONCERNE ET PRE – REQUIS	<ul style="list-style-type: none"> • Avoir minimum 17 ans au passage de l'examen théorique motorisé pour la catégorie A2 et 16 ans pour la catégorie A1 • Avoir passé l'ETM avec succès • Satisfaire aux conditions médicales et administratives • Avoir la nationalité française, où justifier de la régularité de son séjour en France • Résidence normale et domicile en France
QUALIFICATIONS DES INTERVENANTS	<ul style="list-style-type: none"> • Enseignant de la conduite et de la sécurité routière diplômé et titulaire du Brevet pour l'Exercice de la Profession d'Enseignants de la Conduite et de la Sécurité Routière (B.E.P.C.A.S.E. R) ou titulaire du Titre Pro d'Enseignant de la Conduite et de la Sécurité Routière (E.C.S.R) avec la mention deux roues • Chaque enseignant bénéficie d'une autorisation d'enseigner en cours de validité.
MOYENS PEDAGOGIQUES ET TECHNIQUES	<ul style="list-style-type: none"> • Méthodes actives et adaptées à la formation des adolescents et des adultes • Salle de cours équipées de moyens multimédias • Véhicules de la catégorie motocyclette adapté à l'enseignement • Fiche de suivi et livret d'apprentissage • Fourniture de supports pédagogiques spécifiques
DUREE/EFFECTIFS	<ul style="list-style-type: none"> • Minimum 20 heures obligatoire • Déterminée lors de l'évaluation de départ puis adapté si nécessaire en fonction de l'évolution de l'apprentissage de l'élève
PROGRAMME	<ul style="list-style-type: none"> • Atteindre et valider les compétences du programme de formation du permis A1 /A2 construit en relation avec le REMC et la matrice GDE • COMPETENCE 1 : Maitriser le maniement de la moto à vitesse réduite et à vitesse plus élevée hors circulation • COMPETENCE 2 : Appréhender la route et circuler dans des conditions normales • COMPETENCE 3 : Circuler dans des conditions difficiles et partager la route avec les autres usagers • COMPETENCE 4 : Pratiquer une conduite autonome, sûre et économique
QUALITE D'EVALUATION DES ACQUIS	<ul style="list-style-type: none"> • Evaluations continues et de synthèse correspondant aux contenus du REMC • Epreuve pratique de l'examen du permis de conduire de la catégorie A1/A2 à l'issue de la formation (plateau et circulation) A partir de 16 ans : A1 A partir de 18 ans : A2
DIPLOME VISE	Permis de conduire de la catégorie A1 / A2 Catégorie A : accessible au bout de 02 ans de permis A2 en ayant suivi une formation de 07h00 en Auto-école